

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 15 mars 2017 fixant au titre de l'année 2017 le nombre et la répartition des postes offerts aux examens professionnalisés réservés pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2^e classe de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

NOR : MENH1702250A

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 15 mars 2017, le nombre de postes offerts au titre de l'année 2017 aux examens professionnalisés réservés de recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2^e classe de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est fixé à 165.

L'ensemble de ces postes est réparti conformément au tableau ci-après :

Administration centrale	2
Besançon	2
Clermont-Ferrand	20
Corse	2
Dijon	9
Grenoble	3
Martinique	4
Montpellier	22
Nancy-Metz	13
Nantes	14
Paris	5
Reims	2
Rennes	13
Rouen	22
Strasbourg	3
Toulouse	17
Versailles	12
Total	165